



**HAL**  
open science

# Militaires, combattants, citoyens, civils : les identités des soldats français en 1914-1918

André Loez

► **To cite this version:**

André Loez. Militaires, combattants, citoyens, civils : les identités des soldats français en 1914-1918. Pôle Sud - Revue de science politique de l'Europe méridionale, A paraître, 36, pp.67-85. hal-03207208

**HAL Id: hal-03207208**

**<https://hal.science/hal-03207208>**

Submitted on 24 Apr 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**André Loez (Crid 14-18 / Classes préparatoires, Paris)**

[andre.loez@yahoo.fr](mailto:andre.loez@yahoo.fr)

**MILITAIRES, COMBATTANTS, CITOYENS, CIVILS : LES IDENTITÉS DES  
SOLDATS FRANÇAIS EN 1914-1918**

**À paraître dans la revue Pôle sud, 2012/1 (n°36)**

Les combattants français de la Grande Guerre sont indéniablement un sujet de curiosité, figurant au centre des interrogations et des controverses historiographiques sur le conflit, principalement à travers une question sans cesse répétée et reformulée : « Comment ont-ils tenu ? » (Becker, 1980, p. 12 ; Duroselle, 1994, p. 122)

Mais ces questionnements n'ont donné lieu qu'à peu de travaux empiriques ou de monographies solidement documentées. Rares sont en fait les analyses systématiques qui se sont attachées à comprendre et délimiter ce groupe social. En réalité, la plupart des synthèses récentes cherchent à étudier et interpréter les expériences de guerre des soldats à travers un très petit nombre de témoignages écrits, provenant dans leur grande majorité d'intellectuels. Il n'existe qu'un seul travail sociologique de fond sur les combattants français de la Grande Guerre, à travers une vaste étude largement appuyée sur des données quantitatives (Maurin, 1982). De récents renouvellements contribuent toutefois à compléter nos connaissances, en approchant les figures et groupes spécifiques que sont les permissionnaires (Cronier, 2005) ou les mutins de 1917 (Loez, 2010). De plus, un effort de recension et de contextualisation des témoignages écrits à travers un dictionnaire en ligne élargit nos connaissances et permet un usage plus rigoureux de ces textes (Cazals (dir.), 2008).

En s'appuyant sur ces travaux et ces éléments, on voudrait ici proposer une réflexion sur les identités sociales des combattants de 1914-1918, pour en montrer la complexité. Conscrits massivement mobilisés, soumis aux règles strictes de l'institution militaire quatre années durant, ils sont en même temps des citoyens d'une République qui leur reconnaît des droits et constitue un référent égalitariste. Combattants expérimentés de la guerre des tranchées, progressivement habitués au dur « métier » militaire, ils sont restés des civils attachés à leur existence antérieure, espérant le retour au foyer, majoritairement issus des milieux sociaux les plus dominés. Militaires, combattants, citoyens, civils tout à la fois : les soldats français de 1914-1918 relèvent bien d'une configuration sociale originale.

Analyser cette quadruple identité, et les subtils glissements et recouvrements qui l'affectent, a plusieurs effets. On peut d'abord en attendre des vertus critiques : redéfinir qui sont les « combattants de 1914-1918 » permet de contredire bien des idées reçues sur ce groupe social, et d'invalider les notations impressionnistes ou essentialistes qui prétendent dire une fois pour toutes ce que pensent ou veulent « les soldats » ou « les Français » dans la Grande Guerre. Mais l'étude de ces identités sociales a également un but heuristique : savoir qui sont les soldats français de la Grande Guerre permet de mieux comprendre leur longue ténacité comme les modes de résistance ou d'opposition qu'ils furent amenés à déployer.

Pour mener ces analyses, on utilisera des sources émanant de l'institution militaire et décrivant son fonctionnement durant le conflit, dont des sources judiciaires (série J des archives du Service Historique de la Défense) précieuses pour documenter les transgressions et révéler les normes sous-jacentes, en les confrontant avec une sélection de témoignages combattants, pour l'essentiel parus dans la dernière décennie. Ce choix correspond à un mode de lecture des témoignages qui diffère partiellement des usages les plus courants : la première génération des témoignages sur la guerre, celle des années 1920 et du début des années 1930, magistralement étudiée par le travail pionnier de Jean-Norton Cru (1933), émanait principalement d'hommes de lettres qui étaient en même temps des officiers. On lit souvent leurs textes pour y chercher des opinions très construites, et très bien écrites, sur la guerre. Il est aujourd'hui possible, grâce à la masse de parutions issues d'horizons plus divers, de travailler autrement les témoignages, pour y étudier, au-delà d'opinions individuelles diverses (Cazals, 2008), des situations d'interaction, révélatrices d'enjeux sociaux plus larges.

On propose ici une étude en cinq étapes : on se penche d'abord sur le sens à accorder au terme « combattant » et sur les réalités sociales qu'il recouvre (1). On étudie ensuite la notion de soldat-citoyen et sa difficile application en 1914-1918 (2), mais aussi les modes de professionnalisation de ces hommes passés sous l'uniforme (3), ainsi que leurs liens maintenus avec le monde civil (4). On s'attache, pour conclure, à comprendre les façons dont ces identités multiples resurgissent durant les mutineries de 1917 en donnant certaines de ses formes à la désobéissance (5).

## **1. Qui « combat » durant la Grande Guerre ? Inégalités devant le danger et inégalités sociales**

De quoi parle-t-on quand on parle des « combattants » ou des « soldats de la Grande Guerre » ? La plupart des historiens fondent leur évocation du monde combattant sur des

sources très situées socialement : les « journaux de tranchée » composés dans le calme relatif de l'arrière-front par de petits gradés (Audoin-Rouzeau, 1986), ou les témoignages écrits, le plus souvent, par des officiers d'origine bourgeoise et intellectuels de profession ou de formation tels que Jacques Meyer (1966), Maurice Genevoix ou Marc Bloch (Loez et Mariot, 2011). C'est pourquoi ces reconstructions font souvent perdre de vue des hiatus hiérarchiques et sociaux décisifs pour comprendre l'univers du front.

En effet, sans postuler une opposition constante entre soldats et officiers, qu'unissent des liens sociaux et affectifs d'une grande complexité, il faut rappeler que leur expérience quotidienne de la guerre (en termes de confort matériel notamment) comme leurs impératifs pratiques (commander / obéir) ne sont pas les mêmes. On décèle également à l'occasion des tensions très fortes qui opposent les hommes de troupe et leurs officiers de contact, lisibles dans bien des témoignages (Digo, 2008, p. 128 ; Barthas, 1997, p. 317) et dans des dossiers de Justice militaire, où il n'est pas rare de lire violences et menaces, de bas en haut de la hiérarchie : « Tu ne vivras pas longtemps, la première fois que l'on monte en lignes, je te descends », lance un soldat à son sergent au juin 1917 au 68<sup>e</sup> régiment d'infanterie (RI)<sup>1</sup>. Il existe enfin un écart dans la restitution de l'expérience de guerre, entre les textes clairs, lisibles et complets des officiers-témoins, écrits dans un français parfait (alors même que la société française n'est ni homogène ni unilingue à cette époque), et les écrits quelquefois plus frustes d'hommes du rang, attestant de la forte distance sociale entre les deux groupes<sup>2</sup>.

On approche ainsi la première dimension de l'identité des soldats français : des militaires, faisant partie d'une institution fortement normée, où s'impose à tous un cadre disciplinaire et juridique qui place au premier rang les devoirs du soldat dans l'effort de guerre. Mais ces militaires ne servent pas tous sous l'uniforme de la même manière. L'âge constitue une autre distinction importante : les hommes les plus âgés font partie de l'armée dite « territoriale », qui échappe généralement aux combats et aux tranchées, et dont les hommes sont affectés à des tâches routinières et moins dangereuses (surveillance des voies ferrées, terrassement...) que les combattants proprement dit, ayant pour l'essentiel entre vingt et trente ans. Mais ces militaires passés sous l'uniforme ne jouent pas tous le même rôle au front, car ils sont mobilisés dans différentes « armes » d'une inégale dangerosité. En effet, sur la durée du conflit, la mortalité de l'Infanterie est de 22%, celle de l'Artillerie de 8%, celle du Génie de

---

<sup>1</sup> Archives du Service Historique de la Défense (SHD), J 800, minutes du jugement 409, 2 juillet 1917.

<sup>2</sup> Voir, par exemple, la syntaxe incertaine du soldat Lucien Papillon (2004).

6%<sup>3</sup>. Ces chiffres traduisent des expériences différentes, et tracent surtout la ligne de partage essentielle entre l'ensemble des militaires et les fantassins. Le fantassin Henri Despeyrières (2007, p. 183-184) écrit, en mars 1915 :

« Qui souffre, combat, se fait tuer ? L'infanterie dans laquelle on peut comprendre le génie. [...] les artilleurs ne risquent pas grand-chose, je vous assure. Ils occupent depuis des mois entiers les mêmes emplacements. Ils se sont construits des abris solides [...] Aussi leurs pertes sont infimes [...] Et quant aux cavaliers, leur bonheur est réellement un scandale. »

De telles descriptions pourraient être multipliées, y compris dans des textes d'artilleurs ou de cavaliers conscients de leurs relatifs privilèges. Elles rendent pleinement justifiée la remarque de l'historien F. Cochet (2005, p. 105) : « Le monde du front n'est ni égalitaire devant la mort, ni équitable en regard des souffrances endurées ». Ces inégalités restreignent donc les contours du groupe « combattant » à ceux qui affrontent effectivement et durablement le danger, dans ses deux aspects fondamentaux que sont les séjours prolongés en premières lignes de tranchées et la nécessité d'escalader le parapet pour « sortir » au moment des offensives. Un témoin le dit de façon synthétique en opposant les « gens qui sont sous les crapouillots [projectiles allemands] et d'autres qui n'y sont pas. Ceux qui n'y sont pas ne veulent pas y aller et ceux qui y sont voudraient bien s'en aller. Tout est là » (Tanty, 2002, 6 juillet 1915).

Comme entre les hommes de troupe et leurs supérieurs, il n'existe évidemment pas de séparation stricte et absolue entre ces deux groupes, mais une série de transitions, entre les fantassins les plus exposés, et les artilleurs de la « lourde » les plus protégés loin derrière les lignes. Et les institutions elles-mêmes feront peu de distinction entre ces différentes situations, attribuant après-guerre trois millions de « cartes du combattant » à tous ceux qui ont servi au moins trois mois dans une « unité combattante », quels que soient l'arme ou le grade, et le temps effectivement passé au front et en ligne (Prost, 1977).

Mais si l'on cherche à comprendre la ténacité des combattants, il devient évident qu'il faut resserrer l'analyse à ceux dont l'expérience n'est pas celle du danger occasionnel ou de relatif inconfort, mais des tranchées et du danger. Tel était le sens des comptages minutieux par

---

<sup>3</sup> SHD, 7N552, *Documents relatifs à l'utilisation des ressources en personnel au cours de la guerre. Chapitre II : Effectifs, octobre 1919.*

lesquels Jean Norton Cru (2006) évaluait le temps passé au front par chaque « témoin », afin de valider ou d'invalider ses dires. Le principe très simple qu'il définissait nous paraît toujours valable : pour comprendre et connaître la guerre, on ne peut se fonder sur des documents dont les auteurs n'ont qu'une connaissance très brève, marginale ou lointaine de celle-ci. Cela implique donc de se centrer sur les fantassins, groupe essentiel qui affronte en continu l'expérience des tranchées.

Mais même au sein des fantassins il convient de rappeler la ligne de partage complexe entre combattants et non-combattants : des milliers d'hommes font partie des unités d'infanterie, sans être exposés au feu. Certains font leurs classes, ou sont à l'arrière dans les « dépôts », sévèrement jugés par le sergent Marc Bloch (2006, p. 164) :

« On rencontre dans les dépôts une foule de soldats, et même d'officiers, qui se cramponnent désespérément à la vie morne mais sûre qu'offre une petite garnison de l'arrière. »

Bien d'autres soldats « font la guerre » ainsi, loin du feu, dans les état-majors, comme chauffeurs, cuisiniers, plantons ou musiciens. Ils font partie de l'important appareil bureaucratique qui se développe dans cette guerre moderne : il faut à l'armée des comptables, des intendants, des vaguemestres distribuant le courrier, des cartographes et des opérateurs radio. C'est le plus souvent la « compagnie hors rang » ou CHR qui regroupe, dans les régiments, ces militaires non combattants, peu ou pas exposés au danger. Un tel rappel des positions différenciées dans l'armée est important car il permet de saisir l'enjeu de l'inégalité devant la mort, et de l'injustice sociale, si vivement perçu par les contemporains. Lorsqu'un homme du génie, loin du front, lui refuse du pain, le fantassin Baron consigne sa réaction (Baron, 2000, p. 164) : « C'est encore un fils à papa qui a su se faire embusquer à l'arrière. »

Derrière l'apparent simplisme d'une telle dénonciation, il faut bien voir que, comme les profits de guerre, les inégalités liées au statut social sont, en 1914-1918, des « choses concrètes » (Bouloc, 2008, p. 365). Deux mécanismes permettent de comprendre cette réalité, et donc de cerner de plus près l'identité sociale des fantassins effectivement exposés à la guerre et à sa violence. Il existe d'abord des mécanismes de sélectivité sociale au moment de l'affectation. Les fonctionnaires et les travailleurs les plus qualifiés ont obtenu davantage d'affectations à l'intérieur, ou encore au front mais loin de l'infanterie, dans les armes « techniciennes » et relativement préservées que sont le Génie et l'artillerie. Les ouvriers sont

dans leur grande majorité « affectés spéciaux » aux usines de l'arrière. Les professions libérales sont largement affectées dans les services, de santé notamment. Au sein d'un même secteur d'activité, c'est la position sociale qui détermine l'affectation et donc l'exposition au danger : comme J. Maurin l'a clairement montré pour les soldats languedociens, parmi les ruraux, les propriétaires tendent à être incorporés dans les « services » (non-combattants), et les journaliers ou simples ouvriers agricoles comme fantassins (1982, p. 358-359). Rappeler ces mécanismes permet de délimiter les contours sociologiques du groupe des combattants : il comprend une majorité de ruraux, et de travailleurs manuels (ruraux ou urbains) peu ou pas qualifiés, au statut social tendancielle plus bas que celui des autres militaires, ainsi que des employés travaillant dans les services (restauration, petit commerce, domesticité), que complètent de très rares bourgeois (Loez, 2008). La vision d'un soldat du 134<sup>e</sup> RI, interceptée début mai 1917 par le contrôle postal, est au fond assez juste :

« Dans l'infanterie comme je suis, tu ne trouves que des malheureux petits fonctionnaires, petits employés et cultivateurs [...] tu peux croire que le triage est bien fait<sup>4</sup>. »

De plus, le « triage » des inégalités initiales, au moment de l'affectation, sont redoublées par les stratégies d'évitement des tranchées que certains sont à même de mettre en œuvre durant le conflit. Afin de sortir de la situation la plus dangereuse de simple fantassin, tous les soldats espèrent en effet obtenir une autre affectation, et devenir à leur tour des « demi-embusqués » : passer dans l'aviation, l'artillerie, l'intendance ; devenir signaleur, téléphoniste, cuisinier, brancardier, traducteur ; obtenir une permission agricole, familiale, matrimoniale, un billet d'hôpital ou un stage de formation.

Mais pour obtenir ces « filons » qui éloignent des tranchées, là encore, il faut disposer de ressources liées à une position sociale ou hiérarchique (Cazals et Loez, 2008, p. 234-240). Car les ruraux n'ayant pas dépassé une scolarité primaire – soit la grande majorité des combattants – ne peuvent, c'est l'évidence, espérer devenir traducteur ou opérateur radio. Et pour obtenir une affectation tranquille, il vaut mieux disposer de relations, comme, par exemple, François Blayac, lui-même un de ces militaires jamais exposés au danger (officier d'administration d'ambulance) Son beau-frère est dans l'infanterie : « Il faut vite le tirer de là avant que la mort

---

<sup>4</sup> SHD 16N1406, contrôle postal, 134<sup>e</sup> RI, 11 mai 1917.

n'y mette ordre. » Il y réussit et estime qu'il s'agit d'un « sauvetage » (Blayac, 2006, p. 282). Le phénomène de l'inégalité devant la mort, si souvent dénoncé par les témoins et les contemporains, est bien une dimension importante de l'expérience de guerre en 1914-1918. Mais la redéfinition du groupe « combattant » centrée sur ces hommes des tranchées, qui permet de mieux comprendre bien des ressentiments de la guerre et de l'après-guerre, n'épuise pas l'identité des soldats. Celle-ci est en effet traversée de tensions liées à la rencontre entre le système républicain et la guerre des tranchées. Les hommes devenus soldats restent des citoyens et des civils mobilisés tout en apprenant à être des combattants aguerris. C'est sur ces ambiguïtés qu'on peut désormais se pencher.

## **2. « Soldats » et « citoyens » : une identité en tension**

En théorie, les soldats français sont des soldats « citoyens », obéissant à une autorité dont ils sont en même temps la source, en vertu de la souveraineté populaire. Il y a là une spécificité fondamentale qui fait de l'obéissance une conséquence de l'exercice de la citoyenneté, autrement dit, un devoir civique, considéré comme naturel et évident. Mais en République, le devoir militaire comporte également des droits dont la définition, l'exercice voire la revendication constituent progressivement un des grands enjeux du conflit. La tension réside évidemment dans le conflit ouvert ou latent entre le vocabulaire et les pratiques de la citoyenneté et les conceptions militaires de la discipline, de l'honneur, et de l'obéissance. Le devoir républicain et le devoir militaire ne se recouvrent que partiellement et avec ambiguïté. C'est le cas avant même le conflit. La notion de soldat-citoyen, issue des guerres de la Révolution où elle connaît une tension déjà très forte entre les impératifs de la discipline et la découverte de la citoyenneté (Bertaud 1979 ; Hippler, 2007), est progressivement consolidée sous le régime républicain, en particulier à travers la loi de 1889 qui égalise les conditions du service militaire. Au tournant du siècle, la définition du « soldat-citoyen » semble stabilisée, ainsi dans un précis juridique (Nicolas, 1898, p. v) :

« Par la nature même de son existence, le militaire offre un double caractère : il est citoyen et, comme tel, reste sous l'empire des règles communes qui touchent à la morale universelle et aux devoirs généraux de la société ; puis il est soldat, c'est-à-dire qu'il a une mission particulière, celle de maintenir l'ordre à l'intérieur, l'honneur national et l'intégrité du territoire vis-à-vis de

l'étranger : de là, naturellement, l'obligation de devoirs spéciaux, qui doivent être régis et protégés par des règles exceptionnelles. »

L'originalité du statut tient bien à l'identité double qui en découle pour les soldats, et donc au parallèle des devoirs et des droits que certains auteurs explicitent (Demongeot, 1902, p. 112) :

« Le soldat doit supporter courageusement les fatigues, et au besoin les privations ; – mais son chef doit montrer, en toute circonstance, une sollicitude constante à s'occuper de son alimentation, de son coucher, voire même de son bien-être. Le soldat doit un salut correct à ses supérieurs ; – mais ceux-ci doivent lui répondre non moins correctement. On pourrait multiplier les exemples. À quoi bon ? Toujours les devoirs sont accompagnés de droits, qui leur sont corrélatifs ; et le commandement ne saurait, sans être coupable, omettre d'exiger les uns, et de respecter les autres. »

Les débats ne sont toutefois pas clos et rares sont les chefs militaires qui acceptent pleinement ce statut, gardant, comme l'écrit F. Cochet (2005, p. 48), une « conception des troupiers comme matériau obéissant, silencieux et consommable ». C'est pourquoi l'entrée en guerre remet en question la figure du « soldat-citoyen ». On doit y insister car des présentations parfois iréniques ou abstraites (Smith, 1994), référées avant tout aux enjeux philosophiques de la notion, peuvent le faire perdre de vue. En effet, ce statut n'est jamais donné ni compris de manière neutre, unique et uniforme entre 1914 et 1917. Il est un enjeu de luttes et de tensions entre l'armée, les institutions républicaines, les combattants et les civils. C'est ce qu'illustre la genèse très conflictuelle des permissions, que les chefs militaires entendent retarder et restreindre, et que réclament civils et mobilisés avec une virulence croissante (Cronier, 2005). « Soldat » et « citoyen » constituent moins une entité unique que deux pôles mis en jeu dans une relation de pouvoir et de domination.

Au début de la guerre, les citoyens mobilisés sont ainsi très largement confinés dans le rôle du « soldat » et privés des garanties que suppose le statut du citoyen, conformément au modèle de l'entrée en guerre courte qui semble légitimer un resserrement et un durcissement des règles du jeu institutionnel et social. Ainsi, le passage à la situation de conflit conduit certains officiers à s'affranchir du respect des règles républicaines, jouant parfois de la cravache ou du

poing (Bloch, 2006, p. 161 ; Maurin, 1982, p. 626). Le droit de vote est évidemment reporté à l'après-guerre et les élections suspendues. Plus profondément, le fonctionnement de la Justice militaire au début du conflit témoigne d'une mise entre parenthèses presque complète des droits de l'individu et de sa défense au nom de l'effort de guerre et de son efficacité. Ainsi s'explique l'arbitraire judiciaire affirmé et revendiqué jusqu'au sommet de la hiérarchie pour faire face, croit-on, aux périls de l'invasion et de l'indiscipline. Des exécutions sommaires sont ainsi avérées en août-septembre 1914, et l'on fait des « exemples » devant des conseils de guerre spéciaux, où le droit de grâce est suspendu et le recours en révision supprimé (Bach, 2004 ; Offenstadt, 2009). Avec près de 500 fusillés fin 1915, l'impératif de l'obéissance est constitué en devoir sans contreparties suffisantes en droits.

Mais une telle conception est intenable dans une guerre longue qui nécessite des ajustements et provoque des rééquilibrages. En ce qui concerne la Justice militaire, ceux-ci s'opèrent à partir de 1915 à travers des recours en révision plus nombreux et aboutissant plus souvent, et une contestation dans les espaces retrouvés de la critique et de la discussion publique : la *Ligue des droits de l'homme* fait campagne pour la suppression des Conseils de guerre spéciaux, de même que le député Paul Meunier, par ses articles dans *l'Œuvre*, ses visites aux parquets militaires et ses interventions à la Chambre. La reconstitution partielle de la vie démocratique contribue ainsi de manière décisive à infléchir le statut des soldats et à en refaire des citoyens, ou du moins des justiciables plus ordinaires : les Conseils de guerre spéciaux sont supprimés le 6 avril 1916.

Ce retour à l'identité civile et citoyenne des combattants est lié à la résurgence de discours critiques dans l'espace public, après l'unanimité de l'été 1914, comme les articles de Clemenceau dans *l'Homme enchaîné*. Mais les inflexions sont largement dues à certains des soldats-citoyens eux-mêmes : les réclamations qu'ils portent et les lettres qu'ils écrivent (Bock et Bonzon, 2008), contribuent à ouvrir et à alimenter le débat, comme ce courrier d'un soldat justiciable au *Matin* en février 1915 dans lequel il proteste au nom du « droit des gens » contre une punition abusive (Bach, 2004, p. 525). De tels courriers alimentent le débat législatif sur les embusqués et les permissions, plusieurs députés s'en faisant directement l'écho, comme en septembre 1916 où deux députés évoquent à la Chambre les « centaines de lettres » de soldats qu'ils reçoivent (Cronier, 2005, p. 200). On touche là un point très important : la capacité d'action et de réaction de certains soldats-citoyens qui usent des droits

qui leur restent, difficilement, garantis (le droit d'écrire librement et sans surveillance à leurs députés<sup>5</sup>) pour consolider ceux-ci ou en obtenir de nouveaux.

L'assouplissement essentiel est bien l'attribution de permissions, initiée en juillet 1915, qui a des effets profonds sur plusieurs plans. Se développe en effet, dans le discours combattant puis dans ses relais au Parlement et dans la presse, l'idée d'un « droit » à la permission. Si l'institution militaire résiste longtemps, l'intensité du débat et la nécessaire réorientation des cadres symboliques du conflit vers l'égalitarisme conduisent à la reconnaissance, d'abord implicite puis explicite, de droits pour les soldats. Le nouveau ministre de la guerre Gallieni institue ainsi le 5 novembre 1915 un « droit de réclamation » des soldats au ministère de la Guerre. La redéfinition qui s'opère du statut de citoyen-soldat, dans le cadre d'une guerre plus longue que prévu aboutit donc à une réaffirmation de ses droits, qu'illustre par exemple un *Guide pratique du Militaire* paru en 1916, qui consacre 17 pages aux permissions, rappelle que « les militaires ont le droit d'expédier leurs lettres sous pli cacheté », tente de clarifier l'application de la loi Dalbiez, stipule les droits en matière de solde ou de décorations, et indique les voies de recours et de réclamation (Mortimer-Mégret, 1916).

La revendication de leurs « droits » par les combattants peut donc être vue comme une affirmation virulente de leur identité civile antérieure, de leur appartenance à un cadre social et politique qui est celui de la République, et du fait qu'ils ne sauraient être soumis à l'arbitraire juridique du fait de leur mobilisation. Mais ces « droits » des soldats prennent également sens par rapport à une autre facette de leur identité. Loin d'être restés uniquement des civils sous l'uniforme, ils sont en même temps devenus des combattants plus aguerris. S'ils revendiquent des droits, c'est aussi dans le cadre d'un « métier » militaire qu'ils estiment faire de leur mieux malgré les conditions effroyables. Les droits sont alors pensés comme la contrepartie des difficultés dans ce rude « travail » de la guerre. On doit expliciter les enjeux de cette « conscience professionnelle » (Prost, 2002, p. 101) progressivement construite.

### **3. Les combattants et le « métier » militaire**

En effet, entre 1914 et 1916, faire la guerre devient comme le « métier » des « poilus » survivants, qui se dotent de leur vocabulaire propre, de leurs habitudes et de leurs savoirs-

---

<sup>5</sup> Cette question, qui mériterait une étude, est révélatrice : en théorie, la correspondance destinée aux députés est exempte de contrôle. Toutefois, au début de la guerre en particulier, l'armée respecte peu cette exception. Ainsi, deux cartons d'archives du contrôle postal regroupent les très nombreuses plaintes des députés dont le courrier a été ouvert et les enquêtes de l'armée (légères et de pure forme) auxquelles ces plaintes ont donné lieu (SHD 16N1556 et 1557).

faire, de leurs valeurs également, parmi lesquelles le courage tient une place centrale. Il ne s'agit jamais d'une professionnalisation complète qui entraînerait un oubli ou une coupure d'avec le monde civil : des liens complexes avec celui-ci sont au contraire développés tout au long de la guerre. Toutefois, l'univers des tranchées est assimilé à un « travail » à accomplir. On en a de multiples exemples, dont ceux des termes des frères Marcel et Lucien Papillon : « Nous ne sommes pas des bleus dans le métier », écrit ainsi le premier en 1915, pour rassurer sa famille après le récit d'un bombardement ; son frère reprenant le terme de façon moins réfléchie, un an plus tard : « Depuis 6 jours que nous sommes dans un vacarme pareil, je commence à en avoir assez de ce métier-là » (Papillon, 2007, p. 114 et 306).

Cette évolution est remarquée au moment des mutineries de 1917 dans un rapport des contrôleurs du courrier :

« La mentalité des poilus devient celle d'un corps de métier: on est maintenant poilu comme on était en temps de paix métallurgiste ou terrassier. Les poilus se préoccupent des lois qui régissent le recrutement, des conditions de leur travail, de l'organisation du commandement, des garanties que leur accorde l'État<sup>6</sup>. »

Cette désignation de la guerre comme un « métier », un « boulot », un « travail » (Lüdtke, 2006) a plusieurs significations. Il s'agit d'un mécanisme d'attribution de sens à la guerre tout différent de ce que l'arrière et l'armée ont supposé ou voulu instaurer en 1914 à travers l'élan ou l'enthousiasme patriotique assigné aux soldats. Vivre la guerre comme un « travail », c'est d'abord inscrire l'expérience du conflit dans la continuité des expériences civiles, et ainsi le rendre moins inacceptable et exceptionnel. C'est ensuite, sur le plan individuel, relier le « devoir » patriotique à des expériences et des *habitus* préexistants : on fait son travail au front comme on le faisait avant-guerre, comme, plus largement, on « fait son devoir » scolaire, familial, professionnel. Cet univers du travail connu avant 1914 n'est pas celui du loisir, du passe-temps, en bref, d'une activité libre et volontaire : comme au front, il comporte des éléments subis, des règles, des horaires, une discipline, une fréquente dureté. Le vocabulaire du travail permet, ici, de faire sens de ce qui est subi par référence au cadre contraignant et fréquemment déplaisant du travail d'avant la guerre, pour des hommes appartenant en grande majorité aux dominés dans l'espace social.

---

<sup>6</sup> SHD 16N1526, contrôle postal, GAN., 3<sup>e</sup> bureau, 30 juin 1917.

Enfin, cette idée de la guerre comme travail suggère des normes : ce qu'il est normal ou habituel de faire dans le cadre du travail, ce qui ne l'est pas – exiger « trop » des hommes ; ou exiger d'eux une tâche qui n'est pas la leur, comme de se battre au couteau (Prost, 2004 ; Cazals et Loez, 2008, p. 90) – ; ce qu'on attend en retour d'un travail bien fait : décorations, reconnaissance sociale, avantages, comme le fait de voyager en première classe car on a été en « première ligne » (Cronier, 2005, p. 267). Autrement dit, la guerre comme travail comporte une dimension contractuelle sous-jacente ou en tout cas potentielle.

Cette complexe identité des soldats-citoyens, à la fois professionnelle (le « métier » du combat donne des droits) et politique (ceux-ci doivent être garantis dans le cadre de la République et d'un effort de guerre conditionné à un réel égalitarisme) alimente ainsi un esprit critique et une attention aux abus, aux promesses non tenues, aux ruptures de l'égalité ou aux insuffisances du commandement parmi les soldats. On le voit notamment autour de la question des décorations, puisque de très nombreux soldats critiquent leur attribution lorsqu'elle est perçue comme arbitraire. On peut citer ainsi Marius Perroud, qui s'indigne quand il apprend que deux soldats seront décorés de la Croix de guerre, alors qu'ils n'ont fait que garder les sacs durant une attaque en octobre 1916 : « Je n'ai pu retenir un cri d'indignation. C'était d'abord une honte pour ceux qui l'ont décernée et une honte aussi pour ceux qui l'ont reçue. C'était de plus un grotesque affront pour ceux qui ont été au combat, bravant les balles et les obus. [...] C'est ainsi qu'en France on récompense les bons ouvriers » (Perroud, 2006, p. 104).

Ce discours est caractéristique de la figure double des soldats-citoyens, et de leur double identité civile et militaire : il témoigne autant de sa facette professionnelle (la décoration doit être liée au travail effectivement accompli par des « ouvriers ») que des conceptions sous-jacentes pouvant relever du politique (l'attribution doit être égalitaire et non arbitraire). Enfin, un tel discours montre la capacité critique acquise, ou plutôt progressivement réaffirmée, par les soldats-citoyens dans le contexte guerrier. Un autre exemple en est donné par le soldat territorial M.-A. Collomp, dans une lettre à son épouse de juillet 1915 (2004, p. 159) :

« Il est inadmissible qu'on nous [les territoriaux] laisse indéfiniment ici et si, après six mois de front, on ne nous change pas, les hommes sont décidés à se plaindre et à demander d'être remplacés par ceux qui n'ont pas encore marché. En effet, les uns ont tous les avantages : sécurité, permissions, etc., et les autres rien. On veut donc s'adresser directement ou indirectement aux hommes

politiques, aux journaux etc., pour en finir. Les femmes seront d'une grande utilité pour cela et les intermédiaires tout désignés. »

Ce courrier qui dénonce des injustices, revendique des droits et prévoit des réclamations est caractéristique de la figure du soldat-citoyen – émanant d'un soldat qui, instituteur dans le civil, dispose de ressources considérables pour l'incarner. Il illustre aussi par l'appel aux « femmes » un élément décisif qui accompagne et accélère ces évolutions : les liens maintenus et accrus entre front et arrière.

#### **4. Des combattants restés des « civils » : la porosité de l'armée**

En effet, si les soldats redeviennent des « citoyens », c'est aussi parce que leur identité militaire ne les prive pas de contacts intenses et multiples avec le monde des civils. On a longtemps tenu pour une évidence un discours, répandu parmi les combattants durant le conflit et surtout après 1918, selon lequel il existait une coupure radicale entre le front et l'arrière, faite d'incompréhension, d'indignité ou d'indifférence (Meyer, 1966). Des travaux récents ont mis en évidence, au contraire, les interactions complexes et multiples entre des zones dont les limites apparaissent graduelles et poreuses. Ces interactions sont de trois types principaux : courrier, permissions, contacts directs, aboutissant à une forte porosité entre l'armée et la société.

D'abord, les soldats ne sont pas, même au front, coupés des civils, et plusieurs types de contacts s'établissent, dans l'espace spécifique de l'arrière-front (Cochet, 2005, p. 95-106 ; Proctor 2010, chap. 4), zone de villages à demi détruits et de baraques où cantonnent les troupes au repos et de passage. On y trouve aussi bien la fraction de la population locale qui a pu ou voulu rester sur place malgré des bombardements occasionnels, que les « mercantis » pratiquant le commerce du vin. Les débits de boisson préexistants ou provisoires sont des lieux importants de sociabilité et de contact entre soldats de différentes unités et avec les civils. On y rencontre aussi, jusqu'en 1917, des colporteurs d'objets ou de journaux. Les soldats croisent donc de multiples figures de civils : le cultivateur qu'on aide à l'occasion, le marchand de vins, le colporteur, la prostituée, l'habitant qui loge les troupes de passage. Il reste aussi des Églises où civils et militaires peuvent se côtoyer à la messe (Papillon, 2007, p. 96). L'armée française combattant sur son propre sol, elle ne peut être entièrement isolée des civils qui se mêlent à elle, jusqu'à quelques kilomètres des tranchées. Certains combattants,

enfin, et plus particulièrement les officiers, reçoivent quelquefois la visite d'épouses ou d'ami(e)s dans les cantonnements.

Ces contacts quotidiens (en dehors des séjours aux premières lignes) se doublent d'une autre forme de lien, lui aussi souvent quotidien : la correspondance. On a estimé que quatre millions de lettres circulaient chaque jour entre le front et l'arrière, pour un total de dix milliards durant la guerre (Hanna, 2003). De très nombreuses études en ont montré toute l'importance, que rappellent tous les témoignages. Cela se décline de plusieurs manières : les lettres sont évidemment un lien affectif ; fréquemment, aussi, une injonction ouverte ou implicite à « tenir » de la part des correspondants de l'arrière ; elles renseignent sur les événements à l'échelle locale mais aussi nationale et internationale ; elles constituent, enfin, un espace possible de confiance, de critique, et un exutoire à l'expérience de guerre. Par le courrier, les soldats peuvent ainsi briser l'isolement et l'incertitude dont les entoure fréquemment la hiérarchie. On demande à sa famille des journaux, des nouvelles des autres fronts et de la vie politique, et quelquefois un « état de l'opinion » : « Tu me feras plaisir, papa, en me disant ce qu'on pense de la guerre au pays », écrit ainsi H. Despeyrières le 9 juin 1915 (2007, p. 232).

Enfin, la porosité de l'armée au monde civil, à ses nouvelles et à ses évolutions, tient, bien sûr, à l'instauration des permissions, progressivement et difficilement codifiées entre juillet 1915 et octobre 1916. Chaque permission est l'occasion d'un retour provisoire à la vie civile, et permet aux combattants d'élargir le regard au-delà de l'horizon immédiat et individuel de leur survie aux tranchées, sur les conditions de vie et le « moral » de l'arrière. L'effet des permissions sur les identités combattantes est toutefois complexe, comme l'a remarquablement montré E. Cronier (2005) : redevenir un « civil » (à travers le retour au travail et la reconstitution des sociabilités) est forcément partiel et provisoire, et face à ceux des civils – nombreux – qui semblent douter, ne pas comprendre voire manquer de respect à l'expérience de guerre, les permissionnaires peuvent être tentés de réaffirmer avec virulence leur identité militaire. Ces réactions vives sont bien connues, et ce sont elles qui ont alimenté l'idée d'une coupure radicale entre « front » et « arrière ». En permission en 1917, le caporal Répessé met ainsi les choses au point (2003, p. 557) : « Une discussion s'élève avec des gens qui ne savent pas ce que c'est que la guerre et je dis que celui qui n'a pas effectué une relève en hiver par une nuit noire sous les mitrailles et sous la pluie ne connaît pas les limites extrêmes de la misère humaine. » On perçoit ainsi toute l'ambiguïté de la figure du soldat-citoyen, en perpétuel décalage : par rapport à une institution militaire dont ils sont amenés à

contester l'arbitraire ; par rapport au monde civil qui leur oppose de fausses images de la guerre.

Ce statut est rendu plus ambigu encore par les réactions de l'armée à cette porosité perçue comme périlleuse. En effet, tant l'instauration des permissions que la circulation du courrier et des nouvelles inquiètent des chefs préoccupés du « moral » et de l'efficacité militaire de la troupe. Aux aménagements et aux assouplissements qu'ils ont dû concéder, ils vont opposer une nette mauvaise volonté dans l'exécution, comme on l'a vu pour la liberté du courrier destiné aux parlementaires, et ajouter des dispositifs durcis de surveillance. Le plus important est bien sûr le contrôle postal, mis en place entre janvier 1915 et décembre 1916. Conscient du problème, l'officier Abel Ferry écrit à sa femme, en août 1915 : « Tu sais que la correspondance venue du front doit être désormais ouverte. Cette mesure déprime plus les poilus que la prise de Varsovie » (2005, p. 368).

On est ici devant un élément caractéristique des tensions constitutives du statut de « soldat » et « citoyen » : la mesure, très mal vécue, est immédiatement contournée par de nombreuses pratiques (autocensure, création d'alphabets ou de codes, soulignement de mots afin de donner des indications, remises de lettres à des permissionnaires, utilisation de la poste ordinaire...) s'apparentant à un « bricolage » selon l'expression de Michel de Certeau justement reprise par M. Hanna (2003).

Cela montre de nouveau la complexité de l'identité des « poilus » en 1914-1918. Elle n'est pas seulement contenue dans les deux pôles du « soldat » et du « citoyen ». Suivant des équilibres changeants et différents suivant les individus et les moments, elle est en réalité quadruple : ils sont d'abord des *militaires*, intégrés à une institution fortement normée et hiérarchisée, dont ils doivent respecter les règles, souvent durcies durant le conflit. Ils sont également des *combattants*, ayant acquis une culture professionnelle et des savoir-faire leur permettant d'accomplir un devoir, ce qui, en retour, fonde leurs réclamations et leur insistance sur leurs droits. Mais ces droits sont revendiqués également parce que sous l'uniforme ils sont restés des *citoyens* de la République, dont un bon nombre sait manier les valeurs, le langage politique, et le recours aux institutions, à travers les lettres au Parlement par exemple. Enfin, tous sont restés des *civils* dont l'horizon est le retour au foyer, et dont les préoccupations, que révèlent leurs lettres, sont restées attachées à la marche de l'exploitation, à l'approvisionnement de la famille ou à l'éducation des enfants.

Cette quadruple identité permet de réinsérer les combattant français dans les différents réseaux sociaux du front et de l'arrière : loin d'être uniquement des « soldats », comme le voudrait l'histoire militaire, ils affrontent l'expérience de la guerre en étant intégrés à

l'institution militaire mais aussi à l' « espace de repères sociaux » de la République (Charle, 2001, p. 200-206) ; reliés à des supérieurs, des camarades, une famille, des proches et d'autres civils. Ces multiples liens sociaux constituent donc une piste centrale pour comprendre l'endurance et la ténacité combattantes (Loez, 2010, chap. I) : soutenus par l'espoir du retour au foyer, pouvant de plus en plus s'appuyer sur les pratiques et les valeurs du système politique dont ils sont citoyens, ayant développé des modes de professionnalisation guerrière leur permettant d'éviter ou de minimiser les dangers, ils sont aussi des militaires à la fois soumis aux règles d'une institution coercitive, et ayant créé des liens étroits avec leurs officiers de contact et les autres hommes de leurs unités.

Mais cette quadruple identité offre, en même temps, des ressources et des atouts pour construire la désobéissance. C'est ce qu'on peut évoquer pour conclure.

## **5. Les identités des mutins de 1917**

Les mutineries de 1917, longtemps vues comme une « grogne » passagère ou une « grève » militaire (Pedroncini, 1967 ; Rolland, 2005), constituent en fait un moment d'intense refus de guerre, où des soldats par dizaines de milliers refusent d'obéir, refusent de « marcher », désertent, manifestent, affrontent leurs officiers (Loez, 2010). Cette désobéissance, rendue possible par de complexes évolutions et un contexte déstabilisé au sein d'une offensive manquée au Chemin des Dames, est toute entière improvisée. Dans les manières de désobéir des soldats, on retrouve la complexité des identités qu'on a essayé de mettre en évidence.

Il existe évidemment une dimension militaire à la révolte : des soldats voient les mutineries comme une revanche sur l'autorité, une occasion de régler des comptes avec des officiers détestés. Il entre également dans ce mouvement d'indiscipline une part de la « conscience professionnelle » identifiée plus haut, lorsque les soldats réclament leurs « droits », et avant tout celui, si durement et tardivement obtenu, de la permission. Un soldat du 159<sup>e</sup> RI écrit ainsi à sa femme : « Si on proteste en ce moment ce n'est que nous voulons notre droit et ensuite la fin du massacre<sup>7</sup>. » De la même façon, les mutins du 217<sup>e</sup> RI vont développer devant leurs officiers des arguments expliquant que la loi a été « violée » lorsque les permissions ont été suspendues (Rolland, 2005, p. 284). Ces revendications tiennent aussi à l'inscription des soldats dans un univers professionnel conçu comme un « métier », avec ses

---

<sup>7</sup> SHD 16N1418, contrôle postal, 159<sup>e</sup> RI, 10 juin 1917.

règles, ses normes et ses codes, et des possibilités de réclamation inscrites, comme on l'a vu, dans les textes officiels.

Un rapport rédigé par des policiers « infiltrés » parmi les soldats début juin constate de façon quelque peu désolée cette prégnance du « droit » dans les manières dont l'identité combattante a fini par se construire, à travers la revendication des permissions en particulier :

« Si l'on parle des permissions, on touche au point qui intéresse le plus le troupier, celui où il n'admet pas d'irrégularités [...] Le mot "droit" est employé aussi souvent que celui d'"injustice", il faut bien le constater<sup>8</sup>. »

Mais cette réclamation du « droit » coexiste dans les mutineries avec le souhait de fin de la guerre. Pour l'exprimer, le lien avec la famille et les proches est rappelé en permanence par ces soldats désobéissants qui expliquent que l'épreuve partagée est trop dure. On voit bien les mutineries faire affleurer les identités sociales antérieures et les liens sociaux préexistants. Un des signataires de la pétition contre la guerre au 298<sup>e</sup> RI explique ainsi qu'il a « une famille qui souffre et un commerce qui ne marche pas en mon absence<sup>9</sup> ». De même, au cours de la mutinerie du 85<sup>e</sup> RI, le soldat Lanquasco fait référence à sa famille, comme le note un officier :

« Nous en avons assez, il y a trop longtemps que ça dure. Pendant qu'on nous envoie nous faire tuer, nos enfants crèvent de faim à la maison. Oui, moi, j'en ai un comme ça, tout petit. Il meurt de faim là-bas<sup>10</sup>. »

Ce souci de l'arrière et des civils est également visible dans les réactions des soldats à la « rumeur des Annamites », une fausse nouvelle largement diffusée parmi les mutins, disant qu'à l'arrière, on a fait tirer des troupes coloniales, Noirs ou Indochinois (Annamites) sur des femmes grévistes. Bien des mutins tirent argument de cette atrocité imaginaire pour justifier leurs actes, comme les soldats de la 5<sup>e</sup> DI (Smith, 1994), ou Victor Milleret au 152<sup>e</sup> RI, qui explique ainsi à un capitaine son indiscipline du 21 juin :

---

<sup>8</sup> SHD 16N1521, rapport des inspecteurs de police Pirard et Taddei, 3 juin 1917.

<sup>9</sup> Dossier de Justice militaire du soldat Pradeloux (63<sup>e</sup> DI, 11/7/1917), déposition Puisais, 27 juin 1917.

<sup>10</sup> Dossier de Justice militaire du soldat Lamarque (16<sup>e</sup> DI, 16/7/1917), rapport Gapinaud, 28 juin 1917.

« Mon père ne veut plus être exposé à se voir fusillé à Paris, sans défense, par des Annamites, pendant que je suis ici, au lieu de lui venir en aide<sup>11</sup>. »

Mais les identités des mutins ne se résument pas au « métier » militaire ni aux liens avec les civils. Certaines dispositions politiques et militantes antérieures affleurent également au cours des événements, comme sur ces graffiti improvisés sur les trains de permissionnaires par des mutins : « A Marianne, que fais-tu de tes enfants » ; « Au chiotte les députés et au fumier les sénateurs tas de feniants » ; « Camarades, la république se fout de nos gueules » ; « Dire qu'on va se faire casser la gueule pour les gros, triste république » ; « Vive la Sociale » (Loez, 2005). Le vocabulaire de l'extrême gauche comme la référence – désabusée, vindicative, mais partagée – à la République illustrent bien la permanence, au front, des cultures politiques antérieures.

On le voit, la révolte des soldats ne saurait être résumée à une grève professionnelle ou à une « grogne » étroitement militaire : elle correspond, dans ses formes et ses aspirations, aux complexes identités de ces combattants qui sont en même temps des citoyens.

## **Conclusion**

Une des spécificités de la Grande Guerre, du côté français, tient au fait que les soldats y combattent sur leur sol, à proximité immédiate de leur capitale, à la différence des combattants anglais, russes, allemands ou italiens. Il s'ensuit une porosité inédite entre l'univers combattant et la société englobante. Informés des débats politiques, touchés par les rumeurs, en lien avec leurs proches et les civils par le courrier et les permissions, en même temps devenus des combattants aguerris et soumis aux normes de l'institution militaire, les soldats français de 1914-1918 sont à la fois militaires, combattants, civils et citoyens. Cette quadruple identité est un facteur essentiel de leur longue ténacité.

En effet, sa prise en compte permet de sortir des explications monocausales et donc réductrices de cette étonnante endurance – coercition vs. patriotisme – souvent mises en avant, comme y invitait déjà F. Rousseau (2003). L'obéissance des soldats tient d'abord à leur statut de conscrits mobilisés et donc soumis à la discipline, à l'ensemble des règles et des habitus qui font tenir l'institution militaire, bien au-delà de la pure contrainte – uniforme, saluts, corvées, punitions, gestion routinisée des corps dans le temps et l'espace. Ensuite, si

---

<sup>11</sup> Dossier de Justice militaire du soldat Milleret (164<sup>e</sup> DI, 7/8/1917), rapport Cros, 29 juillet 1917.

les soldats « tiennent », c'est aussi parce qu'ils apprennent à combattre et donc à se familiariser avec l'univers du front – à y survivre, à en intégrer les codes et les moyens physiques, psychiques, émotionnels, d'y faire face, leur condition nouvelle devenant « normale » par l'assimilation à un travail, à un devoir qu'il faut accomplir. Mais il reste toujours en filigrane de ces identités acquises sous l'uniforme les éléments maintenus des identités civiles et citoyennes, qui donnent sens à la présence au front par l'intensité des contacts avec les proches, à l'arrière, par les permissions et les correspondances, par l'injonction répétée à « tenir » issue du « petit pays » dont on est originaire et où on espère revenir. On pourrait dire en ce sens que les soldats de 1914-1918 n'ont pas tant « tenu » qu'ils *ont été tenus* dans les liens sociaux puissants du temps de paix, prolongés jusqu'au front et justement rendus plus serrés par l'épreuve. De toutes ces identités, le statut de citoyen pose le plus de problèmes, implicitement porteur qu'il est de contradictions avec les devoirs militaires. Pourtant, il permet également de « tenir » en faisant évoluer son sort, en réclamant et en obtenant des permissions et plus largement des « droits » au nom des sacrifices subis. À ces identités il faut évidemment ajouter le facteur plus structurel, et à vrai dire fondamental, de l'inertie de la guerre dans le cadre de l'État-nation, qui ne donne de toute façon pas le choix de « tenir » ou non (Loez, 2010).

Sauf dans le contexte très précis, et d'une extrême instabilité de l'année 1917 : les identités multiples des soldats éclairent alors les manières dont ils parviennent à désobéir. Les mutins sont à la fois des militaires refusant la discipline de l'institution, des combattants refusant la continuation de la guerre, des civils refusant les inégalités sociales, des citoyens pointant les inégalités civiques. Celles-ci constitueront longtemps, après-guerre, un enjeu de débats et de combats, à relier au thème obsédant de l'inégalité devant la mort.

## **Références**

### **Sources**

Baron J.-M., « "Avec mes chers ténébreux..." Souvenirs de Jean-Marie Baron », *Recherches vendéennes*, n° 7, 2000, p. 131-201.

Barthas L., *Les carnets de guerre de Louis Barthas, tonnelier, 1914-1918*, Paris, La Découverte, 1997.

Blayac F., *Carnets de guerre 1914-1916*, Carcassonne, 2006.

Bloch M., « Souvenirs de guerre », *L'Histoire, la Guerre, la Résistance*, Paris, Gallimard, coll. « Quarto », 2006.

Collomp M.-A., *Un instituteur provençal dans la Grande Guerre : Marie-Auguste Collomp. Lettres à Léontine, 1914-1915*, Forcalquier, Les Alpes de Lumière, 2004.

Demongeot M., *Citoyen et soldat : étude sur l'armée nationale*, Paris, Flammarion, 1902

Despeyrières H., *C'est si triste de mourir à 20 ans. Lettres du soldat Henri Despeyrières, 1914-1915*, Toulouse, Privat, 2007.

Digo M., *La Grande guerre de Maurice Digo*, s. l., Bretagne 14-18, 2008.

Ferry A., *Carnets secrets 1914-1918*, Paris, Grasset, 2005.

Mortimer-Mégret, *Guide pratique du Militaire devant les lois et règlements de l'armée (soldat, gradé, officier). Ses droits, ses devoirs*, Paris, Publications pratiques, 1916

Papillon M. et L., « *Si je reviens comme je l'espère* » *Lettres du front et de l'arrière 1914-1918*, Paris, Grasset, 2004.

Perroud M., *Mes mémoires de la guerre 1914-1918*, Bellecombette, P. Perroud, 2006.

Nicolas V., *Commentaire complet du Code de justice militaire pour les armées de terre et de mer*, Paris, A. Chevalier-Marescq, 1898

Répešé E., *Témoignage 1914-1918*, Joué-lès-Tours, Art & T, 2003

## **Travaux**

Audoin-Rouzeau S., *À travers leurs journaux : 14-18 Les combattants des tranchées*, Paris, Armand Colin, 1986.

Bach A., *Fusillés pour l'exemple, 1914-1915*, Paris, Tallandier, 2004.

Becker J.-J., *Les Français dans la Grande Guerre*, Paris, Robert Laffont, 1980.

Bertaud J.-P., *La Révolution armée. Les soldats-citoyens et la Révolution française*, Paris, Robert Laffont, 1979.

Bock F., Bonzon T., « "Il faut que vous sachiez ce qui se passe chez nous..." : 246 lettres de militaires français au Parlement en 1917 », in Loez A., Mariot N. (dir.), *Obéir/désobéir. Les mutineries de 1917 en perspective*, Paris, La Découverte, 2008, p. 167-180.

Bouloc F., *Les profiteurs de guerre 1914-1918*, Bruxelles, Complexe, 2008.

Cazals R. (dir.), *Dictionnaire en ligne des témoins de 1914-1918* (à p. de 2008).  
< <http://www.crid1418.org/temoins> >

Cazals R., « Non on ne peut pas dire : "à tout témoignage on peut opposer un autre" », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, n° 91, juillet-septembre 2008, p. 23-27.

- Cazals R., Loez A., *Dans les tranchées de 1914-18*, Pau, Cairn, 2008.
- Charle C., *La crise des sociétés impériales. Allemagne, France, Grande-Bretagne, 1900-1940. Essai d'histoire sociale comparée*, Paris, Seuil, 2001.
- Cochet F., *Survivre au front. Les poilus entre contrainte et consentement*, Saint-Cloud, 14-18 éditions, 2005
- Cronier E., *L'échappée belle : permissions et permissionnaires du front à Paris pendant la Première Guerre mondiale*, thèse, U. de Paris-I, J.-L. Robert, dir., 2005.
- Cru J.-N., *Témoins*, P.U. de Nancy, 2006 [1933].
- Duroselle J.-B., *La Grande Guerre des Français*, Paris, Perrin, 1994.
- Hanna M., « A Republic of Letters: The Epistolary Tradition in France during World War I », *American Historical Review*, vol. 108, n° 5, déc. 2003.
- Hippler T., *Soldats et citoyens. Naissance du service militaire en France et en Prusse*, Paris, PUF, 2006.
- Loez A., « Mots et cultures de l'indiscipline : les graffiti des mutins de 1917 », *Genèses*, n°59, juin 2005, p.
- Loez A., « Autour d'un angle mort historiographique : la composition sociale de l'armée française en 1914-1918 », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, n° 91, juillet-septembre 2008, p. 32-41.
- Loez A., *14-18, les refus de la guerre. Une histoire des mutins*, Paris, Gallimard, 2010.
- Loez A., Mariot N., « Brassage des corps et distances sociales : la découverte du peuple par la bourgeoisie intellectuelle dans les tranchées de 1914-1918 », in Bouloc F. et al., *1914-1918, Identités troublées*, Toulouse, Privat, 2011, p. 17-32.
- Lüdtke A., « War as Work: Aspects of Soldiering in Twentieth-Century Wars », *No Man's Land of Violence. Extreme wars in the 20th Century*, Göttingen, Wallstein Verlag, 2006, p. 127-151.
- Maurin J., *Armée – Guerre – Société : Soldats languedociens (1889-1919)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1982.
- Meyer J., *Les soldats de la Grande Guerre*, Paris, Hachette, 1966.
- Offenstadt N., *Les fusillés de la Grande Guerre et la mémoire collective*, Paris, Odile Jacob, 2009,
- Pedroncini G., *Les mutineries de 1917*, Paris, PUF, 1967.
- Proctor T., *Civilians in a World at War 1914-1918*, New York, NYU Press, 2010.

Prost A., *Les Anciens Combattants et la société française. Histoire, sociologie, mentalités*, 3 vol. Paris, Presses de la FNSP, 1977.

Prost A., « La guerre de 1914 n'est pas perdue », *Le Mouvement social*, 2002/2, n°199, p. 95-102.

Prost A., « Les limites de la brutalisation : tuer sur le front occidental, 1914-1918 », *Vingtième Siècle, Revue d'histoire*, n° 81, janvier-mars 2004, p. 5-20.

Rolland D., *La grève des tranchées. Les mutineries de 1917*, Paris, Imago, 2005.

Rousseau F., *La guerre censurée, une histoire des combattants européens de 14-18*, Paris, Seuil, coll. « Points », 2003.

Smith L., *Between Mutiny and Obedience. The Case of the French Fifth Infantry Division during World War I*, Princeton, Princeton University Press, 1994.